



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(16)/4
10 février 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Seizième réunion directive
Genève, 16 février 1998
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES

Conférence diplomatique ONU/OMI sur la saisie conservatoire
des navires - résolution 52/182 de l'Assemblée générale
des Nations Unies

Note du secrétariat

1. Ayant achevé la rédaction des projets d'articles pour une convention sur la saisie conservatoire des navires à sa neuvième session, tenue en décembre 1996, le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes a recommandé au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil de l'OMI de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence diplomatique qui aurait pour tâche d'examiner et d'adopter le projet de convention susmentionné, sur la base des articles qu'il avait établis.
2. La recommandation du Groupe intergouvernemental conjoint a été approuvée par le Conseil de l'OMI à sa soixante-dix-huitième session et par le Conseil du commerce et du développement à sa quinzième réunion directive. Dans sa résolution 52/182, l'Assemblée générale des Nations Unies a accepté la tenue d'une telle conférence, dont le coût sera imputé sur le budget proposé par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 1998-1999.
3. Etant donné que l'Assemblée générale n'a pas précisé les modalités d'organisation de la Conférence, le Conseil du commerce et du développement pourrait s'inspirer de celles de la dernière Conférence ONU/OMI de plénipotentiaires pour l'élaboration d'une Convention sur les privilèges et

hypothèques maritimes, qui s'était tenue à Genève en 1993 comme suite à la résolution 46/213 de l'Assemblée générale. Il est proposé d'adopter des dispositions identiques, à la seule différence que la Conférence sur la saisie conservatoire des navires durerait deux semaines au lieu de trois.

4. Voici donc les modalités suggérées pour la Conférence diplomatique ONU/OMI sur la saisie conservatoire des navires :

a) La Conférence se tiendrait à Genève pendant deux semaines, du 1er au 12 mars 1999;

b) Les secrétaires généraux de la CNUCED et de l'OMI prendraient les dispositions voulues, conformément à la résolution 52/182 de l'Assemblée générale, pour convoquer la Conférence et lui soumettre toute la documentation requise, y compris le projet de règlement intérieur, ainsi que pour assurer tous les services nécessaires;

c) La Conférence constituerait une commission chargée de tous les travaux de fond;

d) Les langues de travail de la Conférence seraient l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe.

5. Ces modalités d'organisation sont soumises à l'approbation du Conseil du commerce et du développement.
